

C O M M U N E D ' O I S S E R Y

P R O C E S - V E R B A L

Nbre de conseillers	L'an deux mil vingt-quatre, le 7 décembre à 9 heures,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RAGON, Maire,
Présents : 12	<u>Etaient présents</u> : Messieurs Jean-Louis RAGON, David MICHEL, Laurent SAVOURET, Madame Nadège DOUBLET, Monsieur Ernesto VIEIRA RODRIGUES, Messieurs Alex RAGOO, Fabrice TUPINIER, Jean-Maurice BARET, Mesdames Frédérique FILEPPI, Nathalie KLEJNOT-BOUGARD, Mickaële CABARET, Monique GASTELLU, Carole DELFOUR-GOUPIL.
Votants : 15	
Date de Convocation : 03/12/2024	<u>Absents excusés représentés</u> : Madame Sandrine HERY pouvoir donné à Monsieur David MICHEL, Madame Stéphanie FIQUET-MARTINEZ pouvoir donné à Madame Carole DELFOUR-GOUPIL, Monsieur Thomas VIET pouvoir donné à Monsieur Ernesto VIEIRA RODRIGUES.
Date d'affichage : 03/12/2024	<u>Absents</u> : Mesdames Katia BONNEFOY, Cathy BAJEUX, Monsieur Nicolas SPRENGER.
	Secrétaire de séance : Madame Frédérique FILEPPI.

Monsieur le Maire commence la séance en demandant aux élus ainsi qu'aux personnes présentes dans le public d'avoir l'obligeance de mettre en sourdine leur téléphone portable.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, aucune naissance, ni mariage, ni PACS ; nombre de décès : 1, le nombre de demandeur d'emploi inchangé depuis le 1^{er} octobre 2024 sera réactualisé en janvier 2025.

Remerciements

Monsieur le Maire informe des remerciements de Monsieur Etienne LORENZO.

Informations diverses

. Marché de Noël 2024

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants au Marché de Noël qui s'est déroulé le 23 novembre. La fréquentation a été importante. Remerciements adressés tout particulièrement aussi aux élus et aux personnels pour leur implication dans le bon déroulé de cette manifestation qui a été un succès. L'initiative du spectacle dans l'Eglise a rassemblé un grand nombre d'ostéraciennes et d'ostéraciens.

. Repas aux Associations

Monsieur le Maire informe que le repas des associations se déroulera le 8 février 2025 et qu'une réunion de préparation se fera le vendredi 10 janvier 2025 à 18h. Il sollicite le Conseil Municipal pour son organisation.

. Compte-rendu de la réunion de l'A.F.R.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion relative à la présentation du projet de valorisation du bio Co2 issu des méthaniseurs s'est tenue le 6 novembre 2024. Il est prévu le passage d'un camion par jour près du méthaniseur de Silly-le-Long et le passage en sous-sol d'une tuyauterie de 4 km en PEHD sur les chemins de l'A.F.R. ou communaux. Un accord de principe a été donné par l'A.F.R. sous réserve de la révision de l'indemnité.

. Vandalisme

Monsieur le Maire informe que les auteurs des actes de vandalisme ont été identifiés. Sur les 5 interpellés, seulement un majeur a fait l'objet d'une comparution immédiate et a été condamné à 1 an d'interdiction de présence sur le territoire d'Oissey, 6 mois de stage de citoyenneté, 5 mois de prison avec sursis et une amende pour maltraitance sur animaux. La Commune s'est constituée partie civile pour l'intégralité des dégâts occasionnés (environ 50 000 € soit l'équivalent de 2 salaires d'agents communaux sur l'année).

Monsieur le Maire a prévu de convoquer les parents des 4 mineurs pour un rappel à la loi et à leurs obligations parentales.

L'ensemble du conseil municipal estime que les sanctions ne sont pas à la hauteur des préjudices subis par la Commune.

Adoption du procès-verbal du 16 Novembre 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le dernier procès-verbal du conseil municipal du 16 Novembre 2024 qui leur avait été préalablement transmis.

La réponse étant négative, le procès-verbal du 16 Novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Délibérations

Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire informe qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte lors du prochain recensement qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Il est proposé de revaloriser la rémunération des agents recenseurs qui datait de 2019. A cet effet, 4 agents recenseurs vont être recrutés.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025 à l'article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur. La participation de l'Etat ne couvre pas l'intégralité des frais engendrés par ce recensement.

Aussi, cette rémunération a été fixée (formulaire papier ou internet) à :

- 2,50 € par formulaire « feuille de logement » rempli (au lieu de 2 € en 2019)
- 1 € par formulaire « bulletin individuel » rempli (au lieu de 0,80 € en 2019)
- 30 € par séance de formation (au lieu de 25 € en 2019).

Un forfait pour la reconnaissance des lieux n'est pas retenu.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Actualisation des conditions contractuelles pour le droit de place du marché

Monsieur le Maire informe de la nécessité de revoir les conditions contractuelles pour le droit de place du marché (demandé par **Monsieur Laurent SAVOURET**) avec l'établissement d'une nouvelle convention bipartite et la modification de l'Arrêté N°86 du 8 novembre 2022 portant sur la réglementation du marché afin d'assurer une meilleure gestion de celui-ci.

Madame Carole DELFOUR-GOUPIL souhaite savoir si les tarifs des emplacements du marché vont être modifiés.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit aucunement de la modification tarifaire mais d'un éclaircissement des conditions d'encaissement, de la modification de l'octroi d'un emplacement et du respect des contrats.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant pas réceptionné de questions, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 25.



